



Procédure de dérogation de secteur

Ville de Villetaneuse

Vous sollicitez une dérogation pour inscrire votre enfant dans une autre école de la Commune. Voici la procédure qu'il vous faut suivre :

1°) Remplissez et retournez le formulaire de demande de dérogation de secteur

- a) Remplissez, datez et signez la demande de dérogation de secteur.
- b) Demandez l'accord et la signature de la direction de votre secteur scolaire.
- c) Ensuite, demandez l'accord et la signature de la direction de l'école souhaitée.

2°) Pièces à joindre obligatoirement à l'appui de la demande selon le cas :

- 1) Attestation de l'employeur des parents (Mentionnant vos horaires)
- 2) Attestation certifiée sur l'honneur de la personne assurant la garde de l'enfant (Mentionnant ses coordonnées) si l'enfant est confié à une autre personne
- 3) Certificat médical en cas de maladie

3°) Dépôt du dossier :

- a) Retourner le dossier complet à la Mairie de Villetaneuse, au service enseignement. Celui-ci sera présenté à la commission de dérogation.
- c) Une réponse vous parviendra ultérieurement par courrier.

Pour tout renseignement, contactez :

Le service municipal Enfance – Enseignement – Restauration - Régie centrale
1er étage de la Mairie, 1 place de l'Hôtel de ville, 93430 Villetaneuse
> 01 49 40 76 07